

Nature de l'acte : 8.3

N° 2024 07 698

Mis en ligne le ...~~26.07.24~~...

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2024 05 511 RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE DE CHANTIER EN FACE DE L'HÔTEL MADONNA AU N° 16 AVENUE PEYRAMALE SUR 2 EMBLEMES DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 03 JUIN AU 05 JUILLET 2024 INCLUS

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2024-05-511 du 27 mai 2024 autorisant la SAS MADONNA à stationner des véhicules de chantier immatriculés GW 191 WS, ou CH 158 NB, ou CX 409 PB, ou ER 824 QF sur 2 emplacements de stationnement en face de l'Hôtel Madonna portant le n° 16 avenue Peyramale pour travaux de rénovation d'un appartement du 03 juin au 05 juillet 2024

Vu l'arrêté municipal n° 2024 07 642 du 4 juillet 2024 prorogeant les délais jusqu'au 05 août 2024,

Vu la nouvelle demande de prorogation de l'autorisation du 05 au 31 août 2024,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à la SAS MADONNA en raison du non achèvement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Prorogation

Les dispositions prévues par l'arrêté municipal n° 2024-05-511 sont prorogées du 05 au 31 août 2024.

ARTICLE 2 - Recours.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 25 juillet 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué



The seal of the Municipality of Lourdes is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top. The text 'MUNICIPALITE DE LOURDES' is written around the perimeter of the seal, and the number '65100' is at the bottom. A blue ink signature is written over the seal.

Philippe ERNANDEZ

Notifié le

Par courrier recommandé envoyé le

Par remise en main propre

Par mail envoyé le 25/07/2024

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.